

**Compte rendu de séance**  
**Conseil Municipal du 20 juillet 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 20 juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chailly-en-Gâtinais s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du 17 juillet 2017, sous la présidence de Mr PETIT Ivan, Maire.

Étaient présents : COFFINEAU Philippe, GASNIER Agnès, MAROIS BOURILLON Danielle, FALZON Yvan, adjoints, SONDAG Marc, FORITE Emmanuel, NOREST Frédérique, COILLE André, PROCHASSON Laurence, MARCUEÏZ Dominique.

Absents excusés :

Absent : PAROUX Agnès, CARRE VASSEUR Gaëlle, RUFFELAERE Frédéric

Secrétaire de séance : MARCUEÏZ Dominique

**Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017**

Il n'y a pas de remarques particulières, ni de corrections à apporter, le compte rendu de la séance du 30 juin dernier est donc approuvé à l'unanimité.

**Admission d'une dette en non valeur**

Le comptable public de la Commune a présenté un état de créances irrécouvrables à admettre en non-valeur. Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public, il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin. Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article 6541 à l'appui de la décision du conseil.

Après en avoir décidé le conseil décide à l'unanimité : d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables dont le délai est indiqué dans la tableau annexé pour un montant de 217€03 pour le budget assainissement.

**Délibération validant la réalisation du projet de réhabilitation de bâtiment communaux**

Le Conseil à l'unanimité valide le projet de réhabilitation de bâtiments communaux comme présenté ci-dessous.

<b>Frais d'études engagés et payés</b> (géomètre, diagnostics, architecte Ferrari, architecte Boutroux (AVP – Pro-DCE-ACT), publicité.	26 446,52€ HT
<b>Tranche ferme : salles polyvalentes + logement de l'ancienne école</b>	<b>350 205,47 € HT (avec option)</b> <i>(335 745,53 € HT sans option)</i>
Frais de maître d'œuvre, SPS - contrôleur technique	15 908,40 € HT
<b>TOTAL (approché car SPS et CT non finalisé)</b>	<b>392 560,39€ HT</b>
<b>Tranche Optionnelle : ancien presbytère</b>	<b>64 320,21 € HT</b>
Frais de maître d'œuvre, SPS - contrôleur technique	5 463,6€ HT
<b>TOTAL (approché car SPS et CT non finalisé)</b>	<b>69 783,81€ HT</b>
<b>TOTAL (approché) salles et logements</b>	<b>462 344,20 € HT</b> <b>arrondi à 463 000,00€ HT</b>

En ce qui concerne le financement et au vue des subventions, après discussion, le conseil décide de faire une demande de prêt auprès de plusieurs banques, pour un montant de 150 000€ sur 15 ans.

Suite aux résultats d'analyse des offres par la commission : le Conseil valide à l'unanimité le tableau d'attribution des lots comme suit :

Lot	Corps d'état	ENTREPRISE	Tranche Ferme	T.conditionnelle	TOTAL TF+TC	option Sol 2 Salles
1	Maçonnerie ravalement	Charpentier - 45270 Belle garde	116 605,70 €	22 637,02 €	139 242,72 €	14 615,00 €
3	Charpente bois	Jahier - 45470 Loury	13 605,10 €		13 605,10 €	
4	Couverture	Malet- 45270 Ouzouer Sous Bellegarde	11 800,34 €		11 800,34 €	
5	Menuiserie ext et métallerie	Cevic - 45390 Puisseaux	24 429,00 €	9 369,00 €	33 798,00 €	
6	Menuiserie int	Bethoul- 45700 Villemandeur	14 189,59 €	3 245,96 €	17 435,55 €	- 1 999,15 €
7	Platrerie	Prochasson 45700 Villemandeur	24 601,46 €	6 638,77 €	31 240,23 €	
8	carrelage	Roggiani - 45120 Chalette sur Loing	8 458,75 €	1 321,84 €	9 780,59 €	6 675,41 €
9	faux-plafond	Bidet - 45700 Pannes	9 423,95 €		9 423,95 €	
10	Plomberie chauffage ventilation	Proust/Bouhours Corquilleroy	66 500,00 €	5 882,06 €	72 382,06 €	
11	Electricité	Irali - 45150 Tigry	25 082,25 €	8 511,90 €	33 594,15 €	
12	Peinture	Leroy Seb Déco - 45210 Ferrières en Gâtinais	21 049,39 €	6 713,66 €	27 763,05 €	- 4 831,32 €
		<b>TOTAL</b>	<b>335 745,53 €</b>	<b>64 320,21 €</b>	<b>400 065,74 €</b>	<b>14 459,94 €</b>
		<b>Total ensemble opération avec refectio n sol salles</b>			<b>(414 525,68 €)</b>	

### Questions et informations diverses

Devis : un devis concernant l'établissement d'un plan topographique sur le secteur du bourg est proposé au Conseil, celui-ci approuve pour un montant de 3 120,70€ TTC et charge Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Echange terrain – chemin : afin de faire avancer ce dossier, Monsieur le Maire a rencontré Maître Bourges qui a donné la procédure.

Pétitions : suite aux envois des pétitions mises en place pour la téléphonie mobile, de nombreux courriers sont arrivés en mairie, le dossier semble être pris en considération.

Déco du transformateur : deux prestataires ont proposé leur service, une esquisse a été réalisée par une Callicienne. La population sera interrogée via le site internet et par un formulaire en mairie sur le choix artistique.

Sictom : André COILLE informe qu'il a été étudié l'opportunité d'étendre la collecte des emballages au porte à porte mais le syndicat a refusé.

Nettoyage de la nature, Yvan FALZON propose de prévoir un nettoyage du bourg par appel à volontaires après le 14 juillet.

SIRIS : retour aux rythmes scolaires aux 4 jours, contrats revus suite à la suppression des TAP.

Fourrière : 320 communes étaient représentées lors de l'AG du nouveau syndicat pour l'élection du Président et du bureau. La fourrière sera implantée sur un site situé à Fay Aux Loges.

Fin de séance à 22h30.

Prochain conseil le mardi 12 septembre